Si2P
formation | sécurité | prévention

SSIAP

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Sécurité Incendie

Les services de sécurité Incendie de certains sites, comme les grandes surfaces, les grands hôpitaux, maisons de retraite, les cinémas, musées... ont besoin d'agents spécialement formés au métier de la sécurité incendie et à l'assistance à personnes. Le SSIAP regroupe différentes formations concernant les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grandes hauteurs IGH permettent à toute personne de monter en compétences dans les domaines de la sécurité incendie sans pour autant travailler en ERP ou en IGH.

#1 QUELS MÉTIERS ?

L'acronyme de SSIAP signifie : «Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes» et est devenu le nom de l'agent qui possède le diplôme et qui travaille dans le domaine.

Trois niveaux de qualification :

SSIAP 1 pour les agents des services incendies.
SSIAP 2 pour les chefs d'équipe de sécurité incendie.
SSIAP 3 pour les chefs de service de sécurité incendie.

Important : Ces formations sont recyclables ou nécessitent une remise à niveau.

#2 QUELLES MISSIONS ?

// SSIAP 1

> Appliquer les règles élémentaires de prévention incendie.
> Intervenir sur un début d'incendie et assurer l'évacuation du public.
> Donner l'alerte et accueillir les secours.
> Porter assistance aux personnes.
> Exploiter le PC de sécurité incendie..

// SSIAP 2

> Appliquer les règlements de sécurité incendie.
> Encadrer et former son équipe d'agents de sécurité incendie.
> Superviser l'assistance à personnes au sein de l'établissement.
> Diriger le poste de sécurité lors des sinistres.
> Intervenir efficacement en situation particulière.

// SSIAP 3

> Exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions règlementaires et techniques.
> Intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux.
> Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie.
> Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

SSIAP - Ind D - 02/2022 // Crédits photos iStokphoto / Si2P

#3 QUELS PRÉ-REQUIS ?

// SSIAP 1

Contactez-nous pour suivre la formation et passer l'examen

// ÊTRE SECOURISTE
> *Soit le PSC 1 acquis depuis moins de 2 ans*
> *Soit le PSE 1 à jour de son recyclage*
> *Soit le SST valide*

// RETRANSCRIRE UNE ANOMALIE

Avoir la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante (évaluation réalisée le premier jour de la formation, permettant de suivre ou pas la formation)

Si vous êtes :
> Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire, pompier militaire de l'armée de terre, pompier militaire de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale, titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans :
= Contactez-nous pour suivre le module complémentaire SSIAP 1

// SSIAP 2

Contactez-nous pour suivre la formation et passer l'examen

// ÊTRE SECOURISTE
> *Soit le PSC 1 acquis depuis moins de 2 ans*
> *Soit le PSE 1 à jour de son recyclage*
> *Soit le SST valide*

// ÊTRE TITULAIRE DU SSIAP 1

// AVOIR EXERCÉ L'EMPLOI D'AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PENDANT 1 607 HEURES DURANT LES 24 DERNIERS MOIS.

Si vous êtes :
> Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire, pompier militaire de l'armée de terre, pompier militaire de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale, titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans :
= Contactez-nous pour suivre le module complémentaire SSIAP 2.

// SSIAP 3

Contactez-nous pour suivre la formation et passer l'examen

// ÊTRE SECOURISTE
> *Soit le PSC 1 acquis depuis moins de 2 ans*
> *Soit le PSE 1 à jour de son recyclage*
> *Soit le SST valide*

// DISPOSER D'UN DIPLÔME DE NIVEAU 4 MINIMUM, QUI PEUT ÊTRE OBTENU PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

// ÊTRE TITULAIRE DU DIPLÔME DE SSIAP 2 OU D'ERP 2 OU D'IGH 2 DÉLIVRÉ AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2005 ET JUSTIFIER DE TROIS ANS D'EXPÉRIENCE DE LA FONCTION

Si vous êtes :
> Adjudant (au moins un an) ou titulaire d'un grade supérieur des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, pompier militaire de l'armée de terre, pompier militaire de l'armée de l'air, marin-pompier de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur des sapeurs-pompiers PRV 2 ou du brevet de prévention délivré par le ministère de l'intérieur
> Titulaire du DUT «hygiène et sécurité», options « protection des populations - sécurité civile», « protection civile» ou « hygiène et sécurité publique»
> Détenteur de l'AP 2
= Contactez-nous pour suivre le module complémentaire SSIAP 3

POUR les 3 SSIAP

// ÊTRE APTE PHYSIQUEMENT (CETTE APTITUDE ÉTANT ATTESTÉE PAR UN CERTIFICAT MÉDICAL DATANT DE MOINS DE TROIS MOIS, SELON LE MODÈLE DÉFINI DANS L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2005.)

LE RÉSEAU Si2P

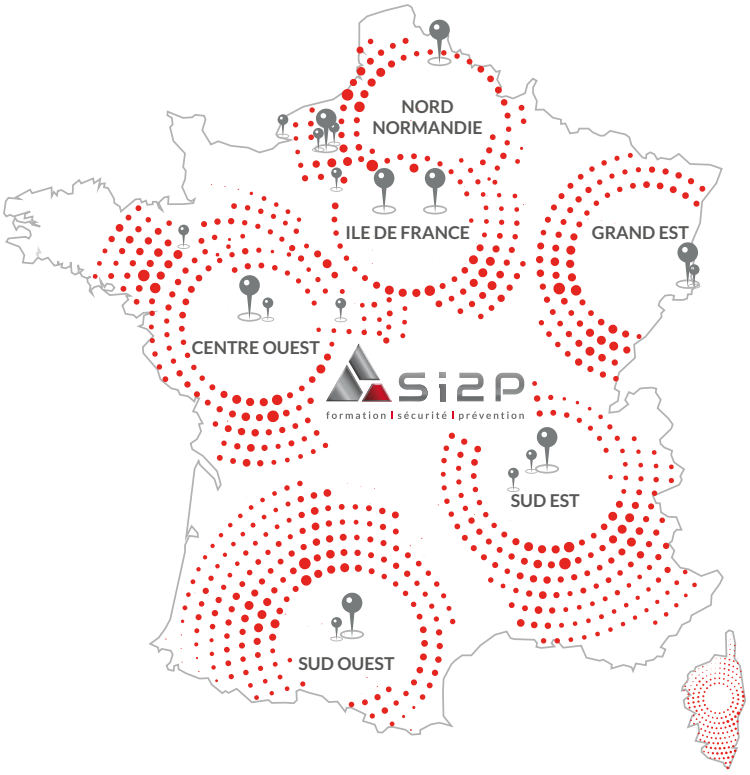

Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37)	*02 47 38 41 29*
CESSON SÉVIGNÉ (35)	*02 23 45 00 10*
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49)	*02 41 33 98 28*
MULHOUSE (68)	*03 89 43 01 86*
LABÈGE (31)	*05 61 00 65 22*
SAINT JEAN BONNEFONDS (42)	*04 77 34 33 33*
LE HAVRE (76)	*02 35 53 93 65*
PETIT-QUEVILLY (76)	*02 32 11 79 04*
EVREUX (27)	*02 32 34 58 32*
SALAISE-SUR-SANNE (38)	*04 74 11 20 60*
COQUELLES (62)	*03 21 17 07 97*
LE HOULME (76)	*02 35 76 70 59*
BARENTIN (76)	*02 35 63 96 13*

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST	*02 41 47 11 64*
NORD NORMANDIE	*03 20 36 38 45*
GRAND EST	*03 88 43 98 47*
SUD EST	*04 74 11 20 60*
GRANDS COMPTES	*01 46 01 73 82*
ÎLE-DE-FRANCE OUEST	*01 46 01 73 80*
ÎLE-DE-FRANCE EST	*01 46 01 73 86*
SUD OUEST	*05 34 25 73 91*
SUD EST MEDITERRANEE	*04 74 11 20 66*
BOURGOGNE	*03 80 49 66 34*

© Tous droits réservés